

Hospitalisation

	A.M.O**	A.M.O** + Mutuelle
Frais de séjour en établissements publics et privés	80 ou 100%	100%
+ <i>Forfait hospitalier illimité</i> (Hors hospitalisation, limité à 60 jours par an et par bénéficiaire en Maison d'Accueil Spécialisée)	-	Frais réels
Honoraires, actes de chirurgie, actes techniques médicaux : <i>médecins ayant signé ou pas l'OPTAM / OPTAM CO***</i>	80 ou 100%	100%
Accompagnement avant et après hospitalisation, en ligne et par téléphone 	-	Illimité

Pour les actes médicaux d'un montant égal ou supérieur à 120 €, la franchise de 18 € est intégralement prise en charge.

Soins courants

Consultations et visites médecins généralistes, spécialistes et actes techniques médicaux : <i>médecins ayant signé ou pas l'OPTAM / OPTAM CO***</i>	70%	100%
Radiologie et échographie : <i>médecins ayant signé ou pas l'OPTAM / OPTAM CO***</i>	70%	100%
Examens de laboratoire	60 ou 70%	100%
Frais de transport	65%	100%
Auxiliaires médicaux	60%	100%

Pour les actes médicaux d'un montant égal ou supérieur à 120 €, la franchise de 18 € est intégralement prise en charge.

Pharmacie

Pharmacie à 65%	65%	100%
Pharmacie à 30%	30%	100%
Pharmacie à 15%	15%	100%

Optique

	A.M.O**	A.M.O** + Mutuelle
Verres, monture	60%	60%
+ Forfait monture ^{(1) (2)}		40€
+ Forfait verres simples, par verre ^{(1) (2)}		30€
+ Forfait verres complexes, par verre ^{(1) (2)}		80€
+ Forfait verres très complexes, par verre ^{(1) (2)}		125€
Lentilles	60%	100%

(1) Prise en charge limitée à un équipement tous les deux ans à compter de la date d'acquisition. Pour les mineurs ou en cas d'évolution du besoin de correction chez l'adulte, un équipement peut être remboursé tous les ans à compter de la date d'acquisition.
(2) Ces montants intègrent la prise en charge du ticket modérateur optique.

Dentaire

Soins dentaires	70%	100%
Scellement des puits, sillons et fissures dentaires (- de 14 ans) P	70%	100%
Prothèses dentaires	70%	125%
Orthodontie prise en charge par l'A.M.O :	70 ou 100%	100%
+ Forfait diagnostic		-
+ Forfait semestriel ⁽³⁾		50€

(3) Le forfait s'entend 2 fois par an et par bénéficiaire.

Audition

Audioprothèses	60 ou 100%	100%
----------------	------------	------

Appareillage

Orthopédie et appareillage hors audioprothèses	60 ou 100%	100%
--	------------	------

Les forfaits s'entendent par année civile et par bénéficiaire.

Cures

Cure thermale	65%	65%
Honoraires de surveillance	70%	70%

Prestations supplémentaires

Forfait moyens de contraception (Ex. : pilule de dernière génération, préservatifs masculins et féminins)		Jusqu'à 50€****
---	--	-----------------

Services d'accompagnement en ligne accessibles depuis le portail IMA : <https://solimut.ima-sante.com> ou par téléphone au 05.49.76.98.27.

* En application de l'article L.871-1 du Code de la Sécurité Sociale, la mutuelle ne prend pas en charge : la participation forfaitaire et la franchise respectivement mentionnées aux II et III de l'article L.322-2 du Code de la Sécurité Sociale, les majorations de participation visées aux articles L.162 5-3 et L.161-36-2 du même code.

** Assurance Maladie Obligatoire : les taux de remboursement de l'A.M.O sont mentionnés à titre indicatif pour le Régime obligatoire et peuvent être modifiés par décision réglementaire. Toute modification de ces taux sera répercutée sur le remboursement total. Les taux sont appliqués sur la base de remboursement de l'A.M.O et dans la limite des dépenses réelles engagées. Taux en vigueur au 01/01/2018.

*** OPTAM : Option pratique tarifaire maîtrisée - OPTAM CO : Option pratique tarifaire maîtrisée chirurgie obstétrique.

**** Forfait par année civile et par bénéficiaire sur justificatif d'un professionnel de santé enregistré au répertoire ADELI ou RPPS, pour des dépenses non prises en charge par l'AMO. Montant global à répartir par prestations en fonction de vos besoins.

Solimut Mutuelle de France prend en charge le ticket modérateur de tous les actes de prévention dans le cadre du contrat responsable.

Solimut Mutuelle de France - Siège administratif CS 31 401 - 13785 Aubagne. Siège social 47 rue Maurice Flandin 69003 Lyon. Entité soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité et au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (A.C.P.R.) : 61 Rue Taitbout, 75436 Paris Cedex 09. SIREN 383 143 617. Mutuelle adhérente à Solimut Mutuelles de France, Union Mutualiste de Groupe, régie par le code de la mutualité. SIREN 539 793 885.

